

BOURSE D'EXCELLENCE « G » POUR DES ÉTUDES À LA MAÎTRISE EN GESTION DES PERSONNES EN MILIEU DE TRAVAIL

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Bourse offerte par l'entremise de la Fondation de l'UQAR à partir d'une somme provenant de diplômées ou diplômés du programme, sous l'initiative de messieurs Guillaume Sirois et Guy-Philippe Anglehart. Cette bourse a pour but de reconnaître le mérite et d'encourager les étudiantes et les étudiants qui poursuivent des études de cycles supérieurs dans le domaine de la gestion des personnes en milieu de travail à l'Université du Québec à Rimouski.

CARACTÉRISTIQUES

Montant : Une bourse de 2 000 \$ offerte au campus de Rimouski ou de Lévis.

Critères d'admissibilité

- Être inscrite ou inscrit à temps complet et avoir complété au moins 15 crédits dans le cadre des programmes de D.E.S.S. ou de maîtrise en gestion des personnes en milieu de travail au moment de recevoir la bourse;
- Les candidates ou les candidats ne peuvent recevoir la bourse d'excellence « G » pour des études au programme de D.E.S.S. et de maîtrise en gestion des personnes en milieu de travail (campus de Rimouski) qu'une seule fois.

Cumul de bourses

Cette bourse peut être cumulée avec d'autres programmes de bourses d'excellence **de l'UQAR seulement** lorsqu'il n'y a pas d'autres candidatures reçues pour un concours donné. Il est également possible de cumuler les bourses du Centre d'aide à la réussite (CAR) et les bourses de soutien financier de la FUQAR dans l'année d'études en cours.

L'étudiante boursière ou l'étudiant boursier par des fonds externes publics, notamment par les grands conseils subventionnaires canadiens et québécois (FRQ, CRSNG et CRSH, etc.), n'est pas admissible aux programmes de bourses de la Fondation de l'UQAR à la date limite de ce concours.

Il importe de tenir compte des restrictions de cumul imposées à leurs bénéficiaires par les organismes donateurs externes. Ces restrictions ont préséance sur nos règles de cumul de bourses. Il est donc de la responsabilité de la boursière ou du boursier de l'un ou l'autre de ces organismes, de respecter les exigences que ceux-ci imposent.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les candidates et les candidats doivent obtenir un minimum de 80 points sur 100 relativement aux critères suivants :

- Qualité du dossier universitaire (Annexe 1) (45 points);
- Qualité de l'exposé écrit (Annexe 2) (45 points);
- Qualité de la présentation du dossier de candidature (10 points).

COMPOSITION DU DOSSIER

1. Formulaire
2. Relevés de notes et dossier universitaire (Annexe 1)
3. Exposé écrit (Annexe 2)

4. Formulaire de consentement des renseignements personnels (dernière page de ce document)
5. Curriculum vitae

CHOIX DE LA BOURSIÈRE OU DU BOURSIER

La recommandation d'attribution de la bourse se fera par un comité d'évaluation composé de trois (3) membres :

- La directrice ou le directeur du Comité de programmes d'études de cycles supérieurs en gestion des personnes en milieu de travail;
- Une professeure ou un professeur qui enseigne dans le cadre des programmes d'études de cycles supérieurs en gestion des personnes en milieu de travail;
- Un des trois (3) donateurs.

Les résultats du classement seront transmis **quatre semaines après la date limite du concours** à la ou au responsable des programmes de bourses d'excellence au Décanat des études qui fera le suivi auprès de la Fondation de l'UQAR. Cette dernière informera toutes les candidates et candidats par lettre dans les semaines qui suivront.

MODALITÉS ET DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

La candidate ou le candidat doit présenter sa demande sur le formulaire prescrit au plus tard le :

16 janvier 2025, 16 heures

N. B. : Tout dossier incomplet à la date limite de présentation de la demande pourrait ne pas être considéré. Il est de la responsabilité de l'étudiante et de l'étudiant de voir à ce que son dossier soit complet.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Votre demande ainsi que tous les documents s'y rattachant peuvent être transmis :

- par courriel avec des fichiers joints en **format PDF** à l'adresse BDE-boursescyclesup@uqar.ca

MODALITÉS DE VERSEMENT DES BOURSES DE LA FONDATION

La remise des bourses d'excellence de l'UQAR est conditionnelle à la présence des personnes lauréates lors des cérémonies qui se dérouleront à Rimouski et à Lévis au trimestre d'hiver. Pour recevoir leur bourse, les personnes absentes devront impérativement contacter la Fondation de l'UQAR et rédiger une lettre de remerciement à la personne donatrice. Les personnes étudiantes hors campus ne sont pas tenues de se présenter à la cérémonie et recevront leur chèque par la poste dans les semaines qui suivront les événements.

ANNEXE 1

LES RELEVÉS DE NOTES

NOM :

PRÉNOM :

CODE PERMANENT :

PROGRAMME D'ÉTUDES :

RELEVÉS DE NOTES

L'étudiante ou l'étudiant joint tous ses relevés de notes universitaires (études complétées ou non).
Les relevés de notes de l'intranet des étudiants sont acceptés.

DOSSIER UNIVERSITAIRE

Inscrire à la suite, en commençant par les plus récentes, toutes les études universitaires effectuées, complétées ou non.

ÉTABLISSEMENT :

DISCIPLINE :

DIPLÔME :

ANNÉE D'OBTENTION :

ÉTABLISSEMENT :

DISCIPLINE :

DIPLÔME :

ANNÉE D'OBTENTION :

ÉTABLISSEMENT :

DISCIPLINE :

DIPLÔME :

ANNÉE D'OBTENTION :

ÉTABLISSEMENT :

DISCIPLINE :

DIPLÔME :

ANNÉE D'OBTENTION :

ÉTABLISSEMENT :

DISCIPLINE :

DIPLÔME :

ANNÉE D'OBTENTION :

ANNEXE 2

EXPOSÉ ÉCRIT

Faire un exposé écrit (maximum deux pages) qui présente la vision de la gestion des personnes de la candidate ou du candidat, et qui répond à la question suivante :

Quels sont les défis liés à la démocratisation du télétravail dans un contexte de gestion des personnes en milieu de travail ?

(Rédaction aux deux pages suivantes)



Formulaire de consentement des renseignements personnels

Par la présente, je soussigné consens à ce que les renseignements personnels contenus dans mon dossier étudiant de l'UQAR, incluant mon numéro d'assurance sociale, soient transmis par l'UQAR à la Fondation de l'UQAR dans le cas où une bourse me soit octroyée par cette dernière, aux fins d'émission du chèque et du formulaire T4 requis pour le paiement de la bourse. Seuls les renseignements nécessaires à ces fins seront communiqués. Ces renseignements seront conservés de manière sécurisée par la FUQAR pour une durée d'un an. Dans le cas où le paiement de la bourse se fasse sur plus d'une année, la FUQAR conservera les informations pour la durée de la validité de la bourse.

Il vous sera possible, en tout temps, d'accéder aux renseignements personnels vous concernant et de les rectifier, au besoin.

Ce consentement est obligatoire en vue de l'obtention et du paiement de la bourse. En cas de refus ou de retrait de votre consentement, la bourse ne pourra vous être versée et les formulaires fiscaux ne pourront être émis.

Prénom et nom

Code permanent de l'UQAR

Signature

Date